

**Bulletin Municipal N° 64** 

Septembre 2021



Cérémonies de souvenirs

P. 2



Les tilleuls à la Chapelle de Cruchy

P. 4



Rentrée scolaire 2021 / 2022

P. 5





www.saint-remy-21.com



## 50mmaire

• Le Mot du Maire	Page 1
<ul> <li>Cérémonies de souvenirs aux monuments aux morts</li> <li>Le lieu-dit "Les Lavières"</li> <li>Achat de deux nouveaux défibrillateurs</li> </ul>	Page 2
<ul> <li>Fermeture d'une classe dans nos écoles OUF</li> <li>Travaux d'Enedis dans la commune, le plus dur est fait!</li> </ul>	Page 3
<ul> <li>Réunion du Conseil Municipal en mode "covid"</li> <li>Les tilleuls à la Chapelle de Cruchy</li> <li>Collectes de sang</li> </ul>	Page 4
• Rentrée scolaire 2021 / 2022	Page 5
<ul> <li>Fin de carrière pour Mme Petit directrice</li> <li>Gestion de la forêt par l'ONF: plantation sur les parcelles 12 et 13</li> </ul>	Page 6
• Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021	Page 7
<ul> <li>VNF (Voie Navigable de France) renforce les berges du Canal</li> <li>Des nouveaux propriétaires au restaurant La Mirabelle</li> </ul>	Page 8
• La soupe à la sorcière	

## Les mariés de l'été



• Jeux





Les mesures sanitaires liées au covid ont été assouplies depuis juillet, l'occasion tant attendue pour 3 couples de notre commune de passer devant M. le Maire cet été.

Page 9



Laurence et David





## Le Mot du Maire



Certains d'entre vous ont été surpris de ne pas retrouver notre bulletin municipal en juin et nous nous en excusons bien volontiers. Nous avons appris hélas en juin également la cessation d'activité de la société Filigrane qui en assurait la mise en page et l'édition. La recherche immédiate d'une solution de remplacement aurait décalé les parutions et nous avons préféré attendre septembre donc pour repartir avec un nouveau prestataire. Finalement, c'est la société locale C2 Fichet domiciliée à Saint-Rémy qui nous accompagnera désormais. Nous souhaitons bien sûr que vous aurez autant de plaisir à parcourir notre bulletin dont la présentation ne devrait pas beaucoup changer.

Je vous retrouve avec plaisir avec des nouvelles rassurantes depuis l'incertitude dont je m'étais fait l'écho dans le bulletin de janvier. Aujourd'hui la campagne massive de vaccination a permis une

amélioration significative de la situation sanitaire et il est probable que sa poursuite permettra à court terme de maitriser enfin l'épidémie. La mise en place du pass sanitaire rassure les organisateurs des manifestations ainsi que les participants et il me semble que le pass est un passage obligé vers un retour à la normale. Pour le bien-être de tous, la vie sociale doit absolument reprendre.

Pour notre part nous avons préféré renoncer encore aux festivités du 14 juillet cette année, de même que nous avons renoncé à l'organisation du banquet de fin d'année pour nos aînés. Cette année encore nous distribuerons donc des colis avec la conviction que cette décision soit la plus raisonnable.

Chacun des présidents de nos associations peut relancer ses activités avec les locations de salles des fêtes que nous avons autorisées à nouveau dans le respect d'un protocole sanitaire adapté qui peut encore évoluer positivement dans les semaines qui viennent.

La vie de notre commune s'est poursuivie depuis janvier avec l'exécution de notre budget voté en avril sur lequel nous pouvons revenir rapidement. La commune s'est dotée d'un logiciel de gestion pour le cimetière communal d'une valeur de 9600 €, c'est avant tout la garantie pour les générations actuelles et futures que toutes les informations seront précieusement conservées à travers le temps quelque soient le personnel et les élus en place. L'enceinte sportive du stade municipal a été clôturée pour un montant de 7150 € afin de répondre aux exigences de sécurité imposées par le district. A ce titre, une subvention de 2975 € nous a été allouée par la fédération du football amateur. La commune a également été choisie comme éligible au projet "écoles numériques" subventionné par l'état pour équiper nos écoles en matériel informatique et numérique, l'investissement est de 14410 € subventionné à hauteur de 6235 €. Le Conseil Municipal vient également de valider un dossier important de travaux dans la forêt communal pour plus de 23000 € (voir en page intérieure) heureusement éligible aux aides publiques. Plusieurs autres investissements de moindres importances ont été réalisés ou sont en passe de l'être comme la réhabilitation du terrain des "lavières", l'aménagement d'un terrain rue du Château, l'achat de défibrillateurs, l'achat de matériel électoral, d'illuminations de Noël, le remplacement de la robinetterie de l'école primaire et l'achat de sèchemains pour les écoles (le tout pour environ 17500 €).

Vous avez été également très nombreux à saluer (enfin) l'arrivée de la fibre sur la commune, et il faut bien reconnaître que cela ne s'est pas trop mal passé dans la grande majorité des cas. Il reste encore quelques zones non éligibles mais le nécessaire sera fait dans les semaines à venir.

Il me reste à vous souhaiter bonne lecture de notre nouveau bulletin en compagnie de Bernard Arnault, homme d'affaire, auteur d'une citation célèbre :

"Le remarquable et le durable, le beau et le bien vont toujours ensemble, nous invite à ne pas interrompre nos efforts et à garder espoir dans l'avenir".

> Le Maire Yves BILBOT



## Cérémonies de souvenirs aux monuments aux morts

Le 26 avril et le 8 mai, les commémorations aux monuments aux morts se sont déroulées en comité restreint dans le respect des consignes sanitaires de sécurité recommandées par la Préfecture. 6 personnes maximum pouvaient être présentes, monsieur le maire avait donc demandé aux adjoints d'être présents sans autre public. Souhaitons que pour les prochaines cérémonies nous ne soyons plus sous la contrainte des restrictions sanitaires et que nous puissions tous nous réunir. Les cérémonies du 26 avril du 8 mai ont été faites dans les règles avec le message de monsieur le ministre des anciens combattants, le dépôt de gerbe, les musiques appropriées et la minute de silence.



## Le lieu-dit "Les Lavières"



Dans une précédente édition de notre bulletin, nous déplorions les dépôts sauvages en général et plus particulièrement l'état lamentable du terrain communal situé aux "Lavières" où tout un chacun, entreprises comme particuliers, venaient déposer toutes sortes de

gravats sans aucune autorisation de la commune. Les dépôts en tous genres ont fini par recouvrir l'ensemble de l'espace au point d'obstruer l'entrée même du terrain d'une surface de 4000 m² quand même !!!

La municipalité a souhaité mettre fin à ces dépôts sauvages et à cette pollution et a décidé de réhabiliter le terrain.

Nous avons fait appel à l'entreprise Molard pour aplanir tous les gravats à l'aide d'un bulldozer. De la terre a été apportée et répandue sur toute la surface et la municipalité a acheté de l'herbe, du trèfle et de la jachère que l'agent communal a semé. Le coût de la remise en état des lieux y compris la végétalisation est de 4000 €. Pour préserver les lieux en bon état, deux blocs de pierre ont été installés devant l'entrée du terrain.





## Achat de deux nouveaux défibrillateurs

La commune vient de commander deux nouveaux défibrillateurs. Un des appareils sera installé dans le hall d'entrée de la salle des fêtes route de Semur et l'autre dans le vestiaire du stade. C'est la Communauté de Communes du Montbardois qui a mutualisé l'achat des appareils par un achat groupé permettant d'avoir une réduction sur les prix. 12 communes ont profité de

l'opportunité pour passer commande. Nous étions déjà dotés d'un défibrillateur installé à côté de l'entrée du bâtiment de la mairie.

En cas de besoin, n'hésitez pas à utiliser ces appareils, ils sont simples d'utilisation et permettent bien sûr de sauver des vies en attendant les secours.

#### **─**�

## Fermeture d'une classe dans nos écoles... OLIF

Le lundi 1<sup>er</sup> février, nous avons appris (par les réseaux sociaux!) qu'une de nos classes allait être fermée par l'académie. Un rendez-vous a été pris immédiatement avec l'inspecteur d'académie qui est venu à Saint Rémy dès le mercredi suivant en présence de quatre maires concernés des villages alentours et de quelques parents d'élèves. M. l'inspecteur d'académie a alors confirmé la fermeture d'une classe en maternelle (la section des petits). Un rassemblement a été organisé





par les parents d'élèves le jeudi devant les écoles pour tenter de faire revenir l'académie sur sa décision et des banderoles ont été déployées.

Un espoir subsistait malgré tout avec un recomptage des inscriptions prévues en juin pour statuer définitivement. Le Conseil Municipal était bien sûr aux côtés des parents et M. le Maire n'a pas ménagé sa peine en sollicitant de nombreux appuis politiques locaux pour défendre le maintien de la classe.

Finalement plusieurs nouvelles inscriptions ont été enregistrées et le recomptage de juin a permis le maintien de la classe à la grande satisfaction de tous. C'est bien sûr une très bonne nouvelle pour notre village.

## Travaux d'Enedis dans la commune, le plus dur est fait!

Depuis le mois de janvier, l'entreprise Serpollet soustraitant d'ENEDIS est en charge des travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension de 20000 volts. Cette ligne suit la voie ferrée depuis Montbard et traverse le village de Saint-Rémy depuis la sous-station en passant au-dessus du lotissement de Blesseau pour rejoindre la rue de la Damassue.

L'enfouissement est à présent réalisé. Les transformateurs existants, remplacés par de petites armoires électriques, vont bientôt disparaître, de même que les pylônes électriques en fer qui soutiennent encore les fils. Les travaux devraient être terminés en fin d'année. Après l'enfouissement, la prochaine phase des travaux consistera à la réalisation des branchements, puis la phase de démontage et enfin la dernière phase de remise en état de la chaussée. Certains habitants ont dû subir depuis plusieurs mois les désagréments liés aux travaux : trous, rétrécissements de chaussée, poussière, gravillons etc... mais tout cela ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir. La prudence et la vigilance doivent encore être de mise quelques temps pour la circulation dans les rues impactées. Les employés des entreprises prestataires qui interviennent sur la chaussée

font le maximum pour satisfaire les demandes et autres remarques des riverains et un adjoint au maire suit les travaux depuis le début en bonne entente avec les responsables de l'entreprise, ce qui permet de régler rapidement les petites gênes en favorisant le bon déroulement des travaux.





## Réunion du Conseil Municipal en mode "covid"

Jusqu'à fin juin, les réunions du Conseil Municipal se sont déroulées dans la salle des fêtes route de Semur. La distanciation sanitaire étant obligatoire en raison de la COVID19, les réunions ne pouvaient plus se tenir dans la salle du conseil à la mairie, trop exigüe. Gel et masques étaient à disposition dans la salle, chacun des quinze élus était installé seul sur une table. Les réunions avaient lieu le samedi matin et non plus le soir en semaine, les horaires du couvre-feu ne permettaient pas le déroulement des réunions aux horaires habituels. Depuis septembre 2020, cinq séances ont eu lieu à la salle des fêtes dans ces conditions.

Le retour dans la salle du Conseil ne s'est effectué que dernièrement pour la séance du 15 juillet. Tous les membres du Conseil Municipal sont vaccinés mais les gestes barrières sont encore respectés.

A titre d'informations, nous rappelons aux habitants que les convocations aux réunions sont systématiquement



affichées avec l'ordre du jour. Après la séance, un compte rendu est également affiché dans les panneaux sur le trottoir et à l'entrée de la mairie ainsi qu'à Cruchy. Le public peut assister aux réunions en respectant les règles sanitaires sans avoir toutefois le droit de prendre la parole sans l'accord du maire.

## Les tilleuls à la Chapelle de Cruchy



Les deux tilleuls sans doute bicentenaires qui se dressaient devant la chapelle à Cruchy ont dû être abattus. Les deux arbres étaient creux et des branches tombaient régulièrement, le responsable de l'entreprise d'élagage qui œuvre pour la commune nous avait conseillé, lors d'une taille, de les couper par sécurité. Ce qui a été fait au printemps par l'entreprise Rossi. Deux autres tilleuls ont été plantés au même endroit.



## Collectes de sang

La salle des fêtes de Montbard ayant été réquisitionnée pour la vaccination, les organisateurs du don du sang ont sollicité la municipalité pour disposer de la salle de Saint-Rémy pour les collectes. M. le Maire a bien sûr donné son accord et trois dates ont été arrêtées.

Le changement de lieu n'a pas eu d'influence sur le nombre de donneurs.



Ils étaient 80 lors de la dernière séance de prélèvement. Les donneurs pouvaient s'inscrire sur le site de l'établissement français du sang (EFS) pour fluidifier les passages. Mais il était également possible de venir sans rendez-vous. La présidente de l'Amicale Monique Dumont, tous les bénévoles ainsi que Mme Véronique Drouin-Robert, médecin responsable de l'EFS et son équipe d'infirmières ont apprécié ce nouveau lieu de collecte et ont remercié la municipalité pour la gratuité des locations.



#### **-⊗**-

## Rentrée scolaire 2021/2022



Parents et enfants arrivent en maternelle

Malgré l'assouplissement de certaines règles, la rentrée scolaire s'est effectuée encore avec le port du masque en primaire. Chacun s'est prêté volontiers à cette contrainte. Un petit peu plus de liberté en maternelle puisque le masque n'est pas obligatoire pour les petits. Pour la cantine, les règles appliquées en juin ont été maintenues avec la séparation des élèves de maternelle et de primaire et le respect des distances à table.



La classe de CP de Mme Christine Gauvenet

Comme de coutume, les enseignantes avaient fait la rentrée quelques jours plus tôt afin de préparer leur salle de classe. Aucun problème particulier n'a été signalé pour cette rentrée, les CP venus de la maternelle ont intégré leurs nouveaux locaux tout naturellement, tout fiers d'aller chez "les grands" désormais. L'appel du matin lançait le début d'une nouvelle année scolaire qui prendra fin dans dix mois avec, on le souhaite, un retour rapide à une situation sanitaire normale...



Concernant la maternelle, la fermeture de classe envisagée a été annulée et la rentrée s'est finalement effectuée comme tous les ans avec les deux classes habituelles, sauf qu'à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes il n'y a pas encore d'enseignant affecté à Saint Rémy. L'institutrice prévue suite à une fermeture de classe dans une autre ville est finalement restée à son poste suite au maintien de sa classe au dernier moment. C'est donc un remplaçant qui a fait la rentrée avec peut-être encore quelques petits changements à venir dans l'attente d'un titulaire...

Cette année, les effectifs sont de 106 élèves soient 37 enfants en maternelle répartis sur deux classes et deux enseignantes et 69 élèves en primaire répartis sur 5 classes avec 4 enseignantes.

Madame Petit a fait valoir ses droits à la retraite et c'est à présent Mme Sandy Vaillard qui l'a remplacée en primaire. Mme Vaillard assure également la fonction de directrice (en primaire et en maternelle), elle a préparé sa prise de fonction depuis plusieurs jours, bien avant



Sandy Vaillard nouvelle directrice des écoles de Saint Rémy

la rentrée, elle a pu ainsi prendre ses marques dans les nouveaux locaux et préparer à sa guise son nouvel environnement. Sandy est originaire de Montbard, elle enseigne depuis 8 années. Elle enseignait à l'école Diderot de Montbard auparavant et a souhaité se rapprocher de son domicile et saisir l'opportunité d'une nouvelle fonction de directrice en venant à Saint-Rémy. Nous lui souhaitons bien sûr la bienvenue dans notre village.



5

## Fin de carrière pour Mme Petit directrice



Dernier jour derrière son bureau de directrice

Anne-Marie Petit débuta sa carrière en 1983 à Montbard où elle restera pendant trois années d'abord comme remplaçante. Sa première affectation pour un poste de titulaire fut à Saint Rémy en 1986 où elle restera jusqu'en 2013. Elle occupera ensuite pendant quelques années le poste d'enseignante au RPI de Fain les Montbard / Courcelle avant de revenir à Montbard. La boucle sera bouclée avec un dernier retour à Saint Rémy en 2019 en temps que directrice

et une carrière qui s'est achevée cette année. Ces dernières années, elle occupait le poste à mi-temps, car elle était également animatrice assistante de prévention sécurité pour Châtillon, Montbard et Les Laumes.

Pendant toutes ces années d'enseignement, elle aura vu passer un nombre impressionnant d'enfants, elle aura enseigné à plusieurs générations de petits rémigeois. Elle aura connu les changements de mode d'enseignement et croisé la route de nombreuses collègues. La construction de l'école primaire en 2004 restera une étape importante de sa carrière d'enseignante avec des conditions d'enseignement idéales dans des locaux tout neufs...

C'est avec un pincement au cœur qu'Anne-Marie Petit invita des collègues et quelques personnes pour un pot de départ le vendredi 2 juillet. A cette occasion, des plantes et des cadeaux lui ont été offerts par la municipalité et les invités. Un bref discours empreint d'émotion suivi d'applaudissements et tout le monde était invité au verre de l'amitié. Nous imaginons que tous ses anciens élèves se joignent à nous pour souhaiter une longue et heureuse retraite à Anne-Marie...





# Gestion de la forêt par l'ONF : plantation sur les parcelles 12 et 13

Le Conseil Municipal lors de sa dernière séance vient de valider des travaux de régénération par plantation (chênes et cèdres) des parcelles 12 et 13. Ces parcelles sont visibles de tous puisqu'elles se situent sur la route en montant Cruchy. Ces deux parcelles ont été coupées en 2020, elles contenaient des résineux atteints par le scolyte. L'ONF a récemment informé la collectivité que les travaux de plantation s'inscrivaient dans le volet forestier du plan de relance lancé par l'état après la crise sanitaire. Les travaux d'un montant total de 23155,76 € TTC sont ainsi éligibles à une aide publique de 80 % du montant HT. Plusieurs mois ont été nécessaires pour la mise en place du dossier sur le plan administratif comme sur le plan technique. A présent toutes les pièces du dossier ont été transmises à l'ONF et les travaux devraient commencer prochainement.



### Les brèves de la commune :

#### NOUVEAUX ARRIVANTS ET DÉPART DE LA COMMUNE :

Pour la bonne tenue de la facturation de la redevance d'assainissement et du fichier des ordures ménagères, il est indispensable que les nouveaux arrivants dans la commune et ceux qui la quittent définitivement préviennent le secrétariat de mairie. Un simple appel au 03.80.92.15.63 pour signaler votre situation suffit parfois à vous éviter bien des soucis...

Nous rappelons qu'en cas de location, nous préférons que cela soit le propriétaire qui fasse les démarches en mairie pour signaler les arrivées et les départs des locataires.

Enfin, en cas de vente d'une maison ou d'un logement (ou d'achat), pensez à demander une attestation au notaire et à nous en transmettre une copie. C'est le justificatif idéal pour faire solder votre redevance d'assainissement...

Dans tous les cas, il est très important de nous communiquer les dates d'arrivée et / ou de départ ainsi que le relevé de l'index de l'eau.

Ce relevé d'index est à communiquer également en urgence à SUEZ au 09 77 40 84 08.

#### **ÉLECTIONS**

L'année prochaine auront déjà lieu les élections Présidentielles. Ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale, et qui souhaitent voter, peuvent bien sûr d'ores et déjà venir en mairie pour s'inscrire. Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile à votre nom (sauf une facture de portable). Vous pouvez également effectuer cette formalité d'inscription par internet (service public.fr s'inscrire sur la liste électorale).

Sachez enfin que, depuis quelques années, l'inscription est possible jusqu'à environ 6 semaines avant le scrutin de l'année en cours.

Les cartes des nouveaux électeurs vous seront transmises avant l'élection.

## Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Dès 8h le dimanche 20 juin et jusqu'à 18h, tout était en place dans les bureaux de vote, les conseillers étaient prêts pour recevoir les habitants venus voter. Comme partout en France, il n'y a pas eu foule dans les bureaux de vote. A Saint Rémy, nous avons compté 69 % d'abstention ! un record.

Les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux ont des compétences bien distinctes. Il y a souvent confusion entre les deux et le manque d'intérêt constaté pour ces scrutins est peut-être dû à un manque d'information...

Pour les élections départementales, 3 binômes était candidats, composés d'une femme et d'un homme et de deux suppléants tandis que 7 candidatures étaient en compétition pour le scrutin régional.

Ce dimanche 20 juin, 24 personnes se sont relayées pour tenir les bureaux de vote ainsi que deux secrétaires pour remplir les documents des résultats destinés à la préfecture. Le dépouillement des votes a été effectué dès 18h.



Les résultats obtenus au 1er tour sont les suivants :

M. Guite-Dufay: 41 voix - J. Odoul: 35 voix - G. Platret: 20 voix - D. Thuriot: 34 voix

S. Modde: 11 voix - B. Faudot: 5 voix - C. Rocher: 9 voix

M. Guite-Dufay est élue au second tour



Les résultats obtenus au 1er tour sont :

Laurence Porte / Marc Frot : 118 voix 72,4 % Evelyne Gelin / Jérome Petident : 7 voix 4,3 % Yolaine de Courson / Jean-Marc Rigaud : 30 voix 18,4%

Laurence Porte et Marc Frot sont élus au second tour avec 66,72 %

Yolaine de Courson et Jean-Marc Rigaud ont obtenu 33,28 %.



### Les brèves de la commune :

#### PERMANENCE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

- Lundi de 14 h à 18 h
- Mardi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 8 h à 12 h
- Jeudi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h

#### TRI SÉLECTIF - ORDURES MÉNAGÈRES

Attention : soyez vigilant sur le tri sélectif. La communauté de Communes du Montbardois a signalé un fort taux de refus de tri (de l'ordre de 21 %) pour la commune de Saint-Rémy alors que la moyenne du périmètre est de l'ordre de 12 %.

Nous rappelons ainsi que les films et barquettes plastiques, les sacs d'ordures ménagères, le verre, les couches, les tapis, les bouteilles non vidées NE SE DEPOSENT PAS DANS LE CONTENEUR JAUNE DE TRI...

Merci de respecter ces consignes en particulier et les consignes plus générales sur le tri. Il est clair que si cette situation doit perdurer, le prix des levées sera revu à la hausse... pour tous.

#### **ÉTAT CIVIL**

- Nous rappelons que le secrétariat de mairie de la commune n'est plus compétent pour le renouvellement des cartes d'identité (ni des passeports). Il convient de vous adresser à la mairie de Montbard.
- Les jeunes qui ont 16 ans dans l'année doivent venir en mairie pour se faire recenser. Ils doivent se présenter au secrétariat avec le livret de famille et la carte d'identité après la date anniversaire de leurs 16 ans.

#### **BOITES AUX LETTRES**

A la demande des impôts et des services de la poste, on rappelle que le nom des personnes doit apparaître distinctement sur votre boite aux lettres avec le numéro dans la rue. La boîte aux lettres doit être visible et localisable rapidement à l'œil. Merci de respecter ces consignes simples pour une meilleure distribution du courrier et des colis par les livreurs...

## VNF (Voie Navigable de France) renforce les berges du Canal

Reportés depuis 3 années, les travaux de réparation de la berge du Canal qui s'était affaissée sur une longueur de plus de 150 m ont enfin été réalisés au mois d'avril dernier. L'affaissement était dû en partie au niveau d'eau peu élevé du canal lors de la sécheresse en 2017 qui a fragilisé la structure de soutien avant qu'elle ne s'effondre. Depuis, l'absence de berge laissait passer l'eau qui pouvait s'infiltrer sous la route. La rue du Château appartient à VNF mais par contrat, la commune l'utilise à sa guise. La berge a été consolidée avec la mise en place de palplanches sur toute la longueur à réparer.

Les barrières de sécurité ont pu être récupérées et réinstallées sans problème. La rue du Château a retrouvé son aspect passé à la grande satisfaction des riverains, des promeneurs et... des poissons... qui sait ?



Pose des palplanches rue du château

## Des nouveaux propriétaires au restaurant La Mirabelle

Le 8 mars, Clarisse Prou et Benjamin Rouzé sont devenus propriétaires du restaurant La Mirabelle. Clarisse est bourguignonne tandis que Benjamin est breton, ils travaillaient précédemment déjà dans la restauration à Plougastel en Bretagne. Ils sont parents de deux enfants scolarisés au collège Pasteur à Montbard, ils ont voulu rejoindre la Bourgogne pour se rapprocher de la famille de Clarisse et ont été charmés par la région et par le restaurant "La Mirabelle". Comme tous les restaurateurs, le confinement ne les a pas aidés pour démarrer leur activité… Mais bon, il a bien fallu faire avec… Ils prennent donc la suite de Gilles et Patricia Muzel.

Depuis l'autorisation de réouverture des restaurants, Clarisse et Benjamin se donnent

à fond et le restaurant est souvent complet, pour le plus grand plaisir des clients et des nouveaux propriétaires. Le "style" de cuisine est sensiblement le même que précédemment avec des produits de saison et régionaux.

L'intérieur du restaurant a été réaménagé et la façade a été repeinte.

Le sourire de Clarisse et le savoir-faire de Benjamin vont contribuer à la bonne réputation des lieux. Nous souhaitons bien sûr la bienvenue dans notre village aux nouveaux propriétaires qui sont impatients d'accueillir les rémigeois (entre autres) à venir goûter leur cuisine.



#### INFORMATION DE L'OFFICE NATIONALE DES FORÊTS

Hugo Narcy le technicien forestier en poste à la maison forestière a souhaité, au nom de l'ONF, faire passer le message ci-dessous afin d'informer les habitants suite à la circulation constatée sur les routes forestières :

"La circulation du public à l'aide de véhicules motorisés est interdite dans la forêt Domaniale de Chaumour. Cette interdiction est symbolisée par des panneaux dit "BO" : cercle sur fond blanc. Tout contrevenant s'expose à une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4ème classe (135 €) conformément à l'article 163-6 du code forestier. Les pistes, layons et autres chemins en terrain naturel sont soumis à la même interdiction, sans qu'il soit nécessaire de la manifester par de tels panneaux. En cas de circulation sur ces espaces naturels, tout contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € selon les cas, éventuellement assortie d'une saisie de son véhicule."



## La soupe à la sorcière



/alidation de la feuille à une balise par les explorateurs Organisée par l'Office du Tourisme de Montbard, "la soupe à la sorcière" invite les enfants à partir de 5 ans à participer à une chasse à la sorcière sous forme de jeux de piste. Cette attractivité existe depuis plusieurs années.

Tracé autour de l'étang de Saint Barbe à Saint Rémy (propriété de la ville de Montbard), le jeu de piste ludique, écologique et instructif

pour tous, est l'occasion d'une sortie en famille, très appréciée.

Les habitants du quartier de Chaumour ont d'ailleurs noté une augmentation certaine de l'activité touristique avec une fréquentation accrue des voitures sur le parking et des promeneurs sur les sentiers...

Comment jouer: Dans un premier temps, se munir du jeu livret à l'Office du Tourisme de Montbard. Un parcours fourni avec le règlement, permet de trouver

les balises qui détiennent les ingrédients de la soupe. 10 bornes sont disposées le long du parcours, elles sont fixées à des arbres et elles permettent de valider par poinçonnage une feuille fournie par l'Office du Tourisme de Montbard.

Le parcours permet de dé-





couvrir la forêt de Chaumour. Chacune délivre un ingrédient de la soupe à la sorcière. Les dix étapes ainsi réalisées, la feuille doit être remise à l'office du Tourisme pour recevoir un diplôme d'apprenti sorcier.

## Jeux

### SUDOKU

Facile

	1	5	7	6			8
		6					
7		9	3	8			6
		2	5		6	1	
6	5		4	9		7	3
	7	4		1	8		
2			1	5	3		7
					5		
5			8	7	4	2	

## Moyer

						7	6
	5			2	4		
7	3	9				8	
			6	1			8
6	2		8	7		1	4
1			4	3			
	8				3	6	9
		2	3			5	
3	1						

#### **VOS IDEES NOUS INTERESSENT**

A cet endroit, vous pouvez indiquer vos idées, vos remarques ou vos suggestions concernant le bulletin ou le village, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Ce coupon est à remettre dans la boite à lettre de la mairie ou au secrétariat.

Nom :	Prénom :
Adresse:	

### **SOLUTIONS SUDOKU**

## Facil

4	1	5	7	2	6	9	3	8
8	3	6	9	1	4	7	5	2
7	2	9	3	5	8	1	4	6
9	8	2	5	7	3	6	1	4
6	5	1	4	8	9	2	7	3
3	7	4	2	6	1	8	9	5
2	9	8	1	4	5	3	6	7
1	4	7	6	3	2	5	8	9
5	6	3	8	9	7	4	2	1

	31								
en	2	4	1	9	3	8	5	7	6
o	8	5	6	1	7	2	4	9	3
Σ	7	3	9	5	4	6	2	8	1
	5	9	4	6	2	1	7	3	8
	6	2	3	8	5	7	9	1	4
	1	7	8	4	9	3	6	2	5
	4	8	7	2	1	5	3	6	9
	9	6	2	3	8	4	1	5	7
		_							

3 1 5 7 6 9 8 4

#### MAIRIE DE SAINT RÉMY :

Tél./fax: 03 80 92 15 63 - E mail: mairie.saint-remy@wanadoo.fr

Site Internet: www.saint-remy-21.com

#### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi: de 14 h à 18 h

Mardi: de 8 h à 12 h

Vendredi: de 8 h à 12 h

Mercredi: de 8 h à 12 h

**Directeur de la publication :** Yves Bilbot - Maire de Saint Rémy - **Rédaction :** Mairie de Saint Rémy - **Photos :** Mairie de Saint Rémy - **Impression :** C2 Fichet - 21500 Saint-Rémy - **Tirage :** 400 exemplaires - **Parution :** Trimestrielle

